

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 septembre 2026
N°DEL_2026_079

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 2	Votants : 17
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 01/09/2026	Date d'affichage : 01/09/2026
-------------------------------------	-------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : DESOMER Christophe, LEGOUT Cécile représentée par DELOM Florence, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien.

Madame Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Eclairage terrain de pétanque

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total T.T.C. s'élève à 12 624,00 €, soit 10 520 € H.T.

Le SDEC subventionne le projet à hauteur de 35 % du montant H.T. soit 3 682 €.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Paiement d'un acompte à la commande de 50 % du montant des travaux prévus, soit 6 312 € T.T.C.;
- Solde du paiement après la réalisation des travaux égal au montant T.T.C. de l'opération (acompte déduit).

Après le paiement du solde par la Commune, le Syndicat reversera 35% du montant H.T. de l'opération soit 3 682,00 €.



Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux;

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM

Le Maire

Jean-Luc DONEYS